

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## DELIBERATION DD2020\_050

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du  
Grand Périgueux le 17 juillet 2020

**LE 23 juillet 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ (SMINA)

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE AQUITAINE MOBILITÉ (SMINA)

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant que** la Grand Périgueux, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM), est compétent en matière d'organisation des mobilités sur son territoire, compétence qui est néanmoins partagée avec la Région qui est en charge des transports ferroviaires, des transports scolaires et des transports routiers départementaux et régionaux.

**Que** dans ce cadre, la Région est le chef de file de l'intermodalité et, afin de faire face aux enjeux que constituent le développement et l'interconnexion des différent modes de transports, a décidé de structurer la gouvernance de cette intermodalité par la création d'un syndicat mixte qui réunit les différentes autorités organisatrices compétentes dans le domaine.

**Que** les principales missions du syndicat mixte sont :

- Agir sur la coordination des services de transport par la mise en œuvre d'une meilleure articulation des offres de transport et concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.
- Développer l'information multimodale par le déploiement d'un système d'information multimodal innovant basé sur un portail unique d'entrée Modalis.fr.
- Coordonner les démarches tarifaires et billettiques.
- Observer les déplacements :

**Considérant que** ce syndicat mixte est administré par un comité syndical au sein duquel le Grand Périgueux dispose de 2 représentants titulaires et de 2 suppléants.

**Que** peuvent être désigné des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de désigner les représentants du Grand Périgueux au sein du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité suivants :

Titulaires	Suppléants
GEORGIADIS Olivier	MARTY Alain
CAREME François	BOUCAUD Christelle

**Adoptée à l'unanimité.**

Envoyé en préfecture le 31/07/2020

Reçu en préfecture le 31/07/2020

DD2020\_050

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20200723-DD2020\_050-DE

Délibération publiée le 31 juillet 2020

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 31 juillet 2020

Périgueux, le 31 juillet 2020

Le Président,  
Jacques AUZOU

